COMMUNE DE
CHALAIS

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de modification des itinéraires de voies cyclables

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilités de loisirs (LIML), la commune de Chalais soumet à l'enquête publique durant 30 jours le projet de modification des itinéraires de voies cyclables.

Le dossier peut être consulté au centre administratif communal de Chalais, place des Ecoles 2, durant les heures d'ouverture des bureaux, soit lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00.

Les éventuelles oppositions doivent être motivées et adressées à l'Administration communale de Chalais, place des Ecoles 2, 3966 Chalais, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Chalais, le 11 octobre 2019 / ar